

Décision Générale colonial

Décision n° 630 3 mai 1946

n° 630 3

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 mai 1946
Numéro JO n° 5 du 31/05/1946	Date du numéro 31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Ahmed Moussa a été engagé en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement au salaire mensuel de mille francs (1.000 fr). a compter du 1er avril 1946. Le nommé Osman Obsié, boy à l'Hôtel du Gouvernement, a été licencié de son emploi pour inaptitude physique à compter du 1 er mai 1946.